

ARRETE DU MAIRE
portant délégation de signature
à Madame Stéphanie BARBOSA
adjointe administrative principale territoriale de 1^{ère} classe titulaire

Le Maire de Valenton,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article R 2122-8.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : donne délégation de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Stéphanie BARBOSA, adjointe administrative principale territoriale de 1^{ère} classe titulaire pour :

- L'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des arrêtés dans le cadre du service ressources humaines.

ARTICLE 2 : le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète du Val-de-Marne et sera transcrit au Registres arrêtés.

ARTICLE 3 : la directrice générale des services est chargée, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera notifiée à l'intéressée et adressée à la Préfète du Val-de-Marne et à la Trésorière principale.

Fait à Valenton, le 15 juillet 2022



Le Maire, Conseiller départemental,

Métin YAVUZ

Notification faite le : 25/07/2022

Signature de l'intéressée :

Tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois à partir de la notification de l'arrêté. Il peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.